

Le premier décembre deux mil vingt et un, convocation pour le conseil municipal du quatorze décembre deux mil vingt et un.

Ordre du jour

- HEOL : présentation du bilan « Energie communal »
- Révision des tarifs pour 2022
- Subventions aux écoles pour 2022
- Comptes rendus des commissions
- Projet de réaménagement de la Place François Prigent
- Pacte Finistère 2030
- Rénovation des points lumineux des résidences de Croas ar Vilien et Kérafel
- Gestion du personnel communal
- CAF du Finistère : Convention Territoriale Globale
- Modification des statuts du SIEA
- HLC : « Action vélo » fonds de concours
- La Poste : numérotage, devenir de La Poste
- Utilisation des crédits par anticipation
- Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

Session ordinaire

Le quatorze décembre deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, E. TANGUY, MY LE MESTRE, MH. PETIT-CHOPIN, JM SEVERE, M. QUILLEVERE, A. LE BIAN, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ HIRRIEN, H. GUENA, M. VILLENEUVE, G. KERBIRIOU, D. CAZUC.

Excusée : H. BEAUMIN

Mme Mélanie QUILLEVERE a été nommée secrétaire.

HEOL : présentation du bilan « Energie communal »

Mme le Maire rappelle que la commune a adhéré à HEOL en 2021. Mme le Maire remercie M. Tanguy EVEN, chargé de mission « collectivités » à HEOL d'être présent ce soir pour présenter le bilan « Energie » qu'il a réalisé.

Chaque conseiller sera destinataire de cette étude très intéressante qui sera annexé au présent compte- rendu.

Mme le Maire conclut en constatant que tous les efforts d'investissement faits ont permis une forte baisse de consommation même si le coût des énergies ne cesse d'augmenter. Un plan pluri-annuel d'actions va être élaboré avec HEOL pour continuer dans cette dynamique.

Révision des tarifs communaux pour 2022

Mme le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal fait le point sur les tarifs communaux, tarifs récapitulés dans l'annexe ci-jointe.

Au vu du contexte sanitaire actuel, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, maintient les tarifs actuels jusqu'à nouvelle délibération.

Subventions aux écoles pour 2022

Mme LE BOULCH récapitule les subventions versées aux écoles en 2021 :

Fournitures scolaires

Pour tout élève de l'école privée de Kerellon domicilié à PLOUENAN une subvention de 35 euros

Piscine

Prise en charge totale par la commune de l'activité « Piscine » (soit 2, 10 euros par séance et par enfant de PLOUENAN) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle).

Activités extra-scolaires

Aux écoles privée et publiques de la commune une subvention extra-scolaires de 20 euros par élève de PLOUENAN. Cette subvention permet aux écoles de financer librement certaines activités.

Mme le Maire rappelle que la commune prend en charge, dans les écoles publiques,

- la maintenance du photocopieur
- les fournitures scolaires, par enfant de PLOUENAN, à hauteur de 35 euros auxquels s'ajoutent 5 euros pour l'achat de fichiers et manuels soit 40 euros par enfant de PLOUENAN

Mme le Maire propose la reconduction à l'identique des subventions aux écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le maintien, pour 2022, des subventions aux écoles.

EPAL

Mme le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec EPAL pour l'organisation de l'ALSH arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Elle propose de la reconduire pour trois ans. Mme LE BOULCH se félicite de la bonne collaboration avec EPAL, en l'occurrence avec Orélie ROZEC. La fréquentation atteste que le service convient aux familles et aux enfants. Des optimisations se sont développées avec Mespaul, Plougoulm et Sibiril au cours des dernières années. Il n'y aura pas d'optimisation cette année pour les vacances de NOEL en raison du contexte sanitaire et en raison du nombre élevé d'inscriptions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce renouvellement et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Mme LE BOULCH réunira sa commission « Vie scolaire, enfance/jeunesse, animation du 3^{ème} lieu » le 25 janvier 2022. Elle invitera également Orélie ROZEC, la référente EPAL de la commune.

Comptes rendus des commissions

M. Olivier MONCUS a été dans l'obligation d'annuler la commission « Environnement, cadre de vie, urbanisme, habitat, développement économique » prévue le mercredi 8 décembre 2021. Cette commission est

reportée au mois de janvier 2022. Il détaille les points qui étaient programmés à l'ordre du jour :

Place François Prigent : il invitera cette commission à mener une réflexion sur l'aménagement de la Place François Prigent et du boudrome.

Développement économique : la boulangerie PICART a été vendue à M. et Mme BOURRACHE, l'établissement Le Manoir est en cours de cession également. A ce jour, Mme le Maire ne connaît pas les projets des acheteurs. Dans la zone de Kerlaudy, deux nouvelles entreprises ont réservé un lot : SEITE (informatique) et BRAUN (conserverie).

Zones « 30 » et radar pédagogique : M. MONCUS rappelle les objectifs d'une « zone 30 » : prévenir des dangers de la route, inciter les usagers à ralentir et augmenter leur vigilance au volant.

Il donne lecture

- des relevés de vitesse faites par le radar pédagogique

Campagne du 23 avril 2021 au 15 mai 2021 au Pont de Penzé à Pont Eon

Vitesse moyenne : 38,91 Km/h

Vitesse maximale enregistrée : 89 km/h

Nombre de véhicules : 5340

Répartition des véhicules par tranche de vitesse :

<= 30 Km/h : 973 (18,22 %)

31-40 Km/h : 1936 (36,25 %)

41-50 Km/h : 1961 (36,72 %)

51-60 km/h : 367 (6,87 %)

61-70 km/h : 80 (1,50 %)

71-80 km/h : 23 (0,43 %)

Campagne du 2 juin 2021 au 19 octobre 2021 au lieu-dit Placenan dans le sens MESPAUL PLOUENAN :

Vitesse moyenne 58,93 Km/h

Vitesse maximum enregistrée : 159 km/h

Nombre de véhicules : 155294

Répartition des véhicules par tranche de vitesse :

<= 30 Km/h : 7454 (4,80 %)

31-40 Km/h : 30089 (19,38 %)

41-50 Km/h : 49781 (32,06 %)

51-60 km/h : 33148 (21,35 %)

61-70 km/h : 21527 (13,86 %)

71-80 km/h : 13295 (8,56 %)

- et du calendrier 2022 de pose du radar dans les différents quartiers de la commune :

Lieu-dit	Radars 1 Dates – Semaines	Radars 2 Dates – Semaines
Pont Eon	1-2-3	1-2-3
Penzé-Le Bourg	4-5-6	4-5-6
Penzé		34-35-36
Kerlaudy Pont de la Corde Route de Kerbic Route de St Pol Route de Milinou Traon Hir	7-8-9 10-11-12	10-11-12
 RD65 Route de Kerlaudy	13-14-15 16-17-18	
Rue Balyzan		7-8-9
Descente Rocade		22-23-24
Kermenguen	19-20-21	
Kergustou		13-14-15
 Lestrezec	22-23-24 25-26-27	
 Lopreden		16-17-18 19-20-21
 Placenan		31-32-33
 Lesplouenan		25-26-27 28-29-30
St Pol de Léon	28-29-30	

  Route de Kerellon	31-32-33 33-34-35 36-37-38	
 Croas ar Rest	34-35-36 37-38-39	

Sentier de randonnée : la fiche du circuit de la vallée de Milinou est disponible dès à présent dans les offices du tourisme (ci-joint en annexe).

Carrefour de Ruplouéan : une concertation est en cours entre PLOUENAN, PLOUGOULM et SAINT POL DE LEON pour une mise en sécurité de ce carrefour avant la pose de quatre « stop » avec une priorité à droite.

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'accident mortel qui a eu lieu dimanche 12 décembre 2021 à Croas ar Rest. Elle va se rapprocher de la gendarmerie afin d'étudier les mesures de sécurité qui pourraient être prises.

Futur lotissement de Kerellon

Mme le Maire rappelle que la commune est en cours d'acquisition des terrains appartenant à M. et Mme DILASSER, situés à Kerellon, pour la réalisation d'un nouveau lotissement communal.

Elle présente la proposition de maîtrise d'œuvre faite par le cabinet A et T Ouest.

Cette offre comprend une phase « Etudes » et une phase « Travaux » pour un montant total de 31 320 €HT soit 37 584 €TTC.

Par ailleurs, le recours à un architecte est obligatoire dans le cadre de la procédure du permis d'aménager. Mme le Maire présente l'offre de l'architecte Mélanie LOUSSOT-LE GALL qui comprend l'esquisse, l'avant-projet-sommaire, l'avant-projet définitif et le dossier de demande de permis d'aménager pour un montant de 4 000 €HT soit 4 800 €TTC.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Retient les offres du cabinet A et T Ouest et de l'architecte Mélanie LOUSSOT-LE GALL présentées ci-dessus,

Autorise Mme le Maire à signer les contrats correspondants.

Projet de réaménagement de la Place François Prigent

Mme le Maire rappelle qu'une convention d'assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre a été passée avec Finistère Ingénierie Assistance pour ce projet de « Réaménagement de la place François Prigent ».

Elle récapitule les grands axes qui ont guidé FIA pour l'élaboration du programme :

- concevoir un ré-aménagement en douceur de la place en tirant parti de l'existant (matériaux, végétation). Cela comprend un nouvel espace public à imaginer avec la démolition du Mille Club

- clarifier les usages de la place (marcher/circuler/stationner/se poser)

- repenser les flux de circulations, les accès aux différents équipements et aux riverains

- redonner une place plus importante aux piétons et à la convivialité (accueil d'associations, de fêtes) tout en maintenant une offre importante de stationnement

- favoriser la convivialité en travaillant notamment sur la végétalisation, la place de la nature et la conception d'un mobilier contextualisé

- recréer des conditions de sol favorable au développement des arbres

- imaginer plusieurs scénarios du ré-aménagement de la place avec le maintien plus ou moins partiel des tilleuls à partir d'un sondage de sol à faire

- préserver ou reconquérir la perméabilité des sols

- gérer les eaux pluviales en aérien dans la mesure du possible

- valoriser les ressources et savoir-faire locaux (par exemple le travail de plessage des saules de l'association de vannerie)

- concevoir un projet d'éclairage sobre et économique axé sur les cheminements piétons.

La consultation a été lancée sur Mégalis le 22 novembre 2021. Les réponses des cabinets d'étude doivent être déposées pour le 20 décembre 2021. Les cabinets d'étude retenus seront auditionnés le 12 janvier 2022.

Le coût total des travaux (études, travaux, prestations diverses, SPS...) est estimé à 413 000 €HT, 496 000 €TTC.

Mme le Maire rappelle les subventions déjà obtenues : 60 000 euros au titre de la DETR et 100 000 euros au titre de la DSIL.

Mme le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Département au titre du « Pacte Finistère 2030 » volet « Aide aux projets communaux », auprès de Haut Léon Communauté, auprès de la Région, auprès de l'Etat et auprès de tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le projet,

Autorise Mme le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet qui sera retenu suite aux entretiens du 12 janvier 2022,

Autorise Mme le Maire à faire des demandes de subventions auprès du Département au titre du « Pacte Finistère 2030 » volet « Aide aux projets communaux », auprès de Haut Léon Communauté, auprès de la Région, auprès de l'Etat et auprès de tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet.

Pacte Finistère 2030

Mme le Maire synthétise le « Pacte Finistère 2030 » qui est un Pacte en 4 volets :

Volet 1 : petits projets communaux réalisés dans l'année

Volet 2 : projets structurants d'intérêt communautaire

Volet 3 Projets d'intérêt départemental et régional

Volet 4 Ingénierie au service des territoires.

Mme le Maire a adressé à chaque conseiller un document explicitant ce nouveau dispositif innovant.

Ecole publique de Penzé

Mme le Maire présente les devis concernant la réfection de la toiture et du remplacement des menuiseries de l'école publique de Penzé.

Mme le Maire rappelle que, par délibération du 12 février 2021, le conseil municipal avait décidé de lancer une opération lourde de rénovation des bâtiments de l'école publique de Penzé, école atypique qui accueille les enfants de l'ancienne paroisse de Penzé domiciliés sur les communes de PLOUENAN, TAULE et GUICLAN : réfection de la toiture et remplacement de toutes les menuiseries. Les travaux, y compris les imprévus, étaient estimés à 160 000 €HT.

La commune poursuit depuis de nombreuses années un effort important d'amélioration de cet établissement pour le confort des enfants et de l'équipe pédagogique : mise en place d'une chaudière à condensation, isolement des combles, importants travaux de mise aux normes.

La commune a travaillé avec HEOL sur l'impact énergétique des travaux envisagés. Cette opération s'inscrit tout à fait dans le cadre de la DSIL « Rénovation énergétique ». C'est d'ailleurs à ce titre qu'une subvention de 80 000 euros a été attribuée. Mme le Maire propose de solliciter d'autres subventions.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ces travaux pour un montant estimé de 160 000 €HT qui seront réalisés en 2022,

Autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Pacte Finistère 2030.

Rénovation des points lumineux des résidences de Croas ar Vilien et Kérafel

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : « EP 2021 - Rénovation lot CROAS AR VILIEN ET KERAFEL - 27 points ».

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUENAN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

Rénovation point lumineux.....	25 500,00 € HT
Soit un total de.....	25 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 8 100,00 €

⇒ Financement de la commune :

Rénovation point lumineux 17 400,00 €

Soit un total de 17 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : « EP 2021 - Rénovation lot CROAS AR VILIEU ET KERAFEL - 27 points ».
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 17 400,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Capteurs CO2

Mme le Maire informe que le SDEF propose une opération de déploiement de capteurs CO2 connectés dans les écoles publiques.

En effet le haut conseil de la santé publique préconise de mettre en place des campagnes de mesure dans les ERP afin d'identifier les potentielles zones à risques. L'aération et la ventilation des espaces clos sont une des clés les plus recommandées dans le protocole sanitaire. Le CO2 est produit via notre respiration. Une présence trop élevée de CO2 dans une pièce est néfaste pour la santé. Si le seuil de concentration du taux de CO2 est élevé plus le risque de contracter les virus dont la Covid-19 l'est également... Le capteur de CO2, est donc un bon moyen de vérifier la qualité de l'air, lorsque vos élèves sont présents dans un espace clos.

Il est donc fortement recommandé d'aérer les salles pendant 15 minutes avant l'entrée des élèves en salle de classe. Une aération des salles est également recommandée, lorsque la salle est vide afin de renouveler l'air (récréation, intercour, au moment du déjeuner ...). Mais l'aération doit également être faite lorsque votre capteur de CO2 indique un dépassement du seuil de concentration du taux de CO2 dans la salle et cela même si cet espace est occupé.

Mme le Maire propose d'en installer à l'école publique de Penzé (3) et à l'école publique Simone Veil (6) pour un montant de 1 632,96 € TTC.

Ces dépenses sont subventionnées par l'Etat. La subvention est estimée à 286 euros. S'agissant d'un investissement, la commune récupèrera 223 euros du FCTVA.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce dispositif et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEF.

Gestion du personnel communal

Mme le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi n°2019-828 relative à la transformation de la fonction publique, une réflexion doit être menée notamment sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). A cet effet, Mme le Maire a sollicité le CDG 29 pour assurer une mission d'accompagnement pour la mise en œuvre de ce dispositif pour un coût de 1 452 euros.

CAF du Finistère : Convention Territoriale Globale

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales réorganise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (Ctg), sur une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

Sur le territoire de Haut Léon Communauté, la Ctg se nomme « **convention de cohésion sociale** ». Cette convention-cadre a démarré au 1^{er} janvier 2018 et prend fin au 31 décembre 2021. Il s'agit donc d'une réécriture.

La convention territoriale globale réunit la Caf, le département du Finistère, la Msa, Haut Léon Communauté et ses communes membres. Elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La Ctg est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui met en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé. Ce travail collectif est mené depuis juin 2021. Les enjeux partagés travaillés avec le cabinet Techné

Cité en réunion de travail du 5 novembre 2021, seront déclinés dans un plan d'actions pluriannuel qui sera inclus par avenant en 2022.

La gouvernance politique partagée prend la forme d'un comité de pilotage composé d'élus communautaires. Les enjeux majeurs de la Ctg sont et seront travaillés au sein de groupes de travail thématique (ateliers composés d'élus volontaires et/ou des professionnels du territoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la Convention Territoriale Globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires,

- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026,

- Autorise Madame le maire à signer la convention ainsi que l'avenant 2022 qui détaillera le plan d'actions pluri-annuel.

HLC : Groupement de commande

Mme le Maire donne lecture des résultats des consultations lancées par HLC dans le cadre des groupements de commande auxquels la commune de PLOUENAN souhaite adhérer :

- Contrôle des installations électriques : SOCOTEC Equipement BREST
- Contrôle des installations thermiques et gaz : SOCOTEC Equipement BREST
- Contrôle des équipements sportifs et ludiques : Qualiconsult Exploitation GUIPAVAS
- Contrôle des aires de jeux : SOCOTEC Equipements BREST
- Contrôle volumétrique du radon : Qualiconsult Immobilier GUIPAVAS
- Contrôle SSI : Iroise Protection LE FOLGOET
- Contrôle des extincteurs : Iroise Protection LE FOLGOET
- Lutte contre les parasites (rongeurs) : SAS APAP PLOUVORN
- Entretien des chaudières et pompes à chaleur : Engie Home services CESSON SEVIGNE

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ces résultats,

Autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches et- à signer tous les documents nécessaires.

Modification des statuts du SIEA

Mme le Maire fait part au comité syndical de la délibération prise le lundi 25 octobre 2021 par les membres du Syndicat Intercommunal des eaux et d'Assainissement de PLOUENAN relative à la modification de l'adresse de son siège social qui n'avait pas été prise en compte dans les statuts lors du transfert de la mairie de PLOUENAN au lieu-dit Le Rest à PLOUENAN.

Elle propose à l'assemblée d'approuver la modification des statuts du Syndicat intercommunal des Eaux et d'Assainissement de PLOUENAN et notamment de l'article 3 relatif au siège social.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux et d'Assainissement de PLOUENAN et notamment l'article 3 relatif au siège social,

Charge Mme le Maire de signifier cette décision à M. le Président du Syndicat Intercommunal des eaux et d'Assainissement de PLOUENAN.

HLC : « Action vélo » fonds de concours

Dans le cadre de la compétence « Mobilités » Madame le Maire présente au Conseil Municipal les actions en faveur du vélo actées par Haut Léon Communauté :

- Les apaisements de centralité,
- Les stationnements vélos « Communaux » et « Communautaires »,
- L'achat de vélos...

La commune s'est positionnée d'une part pour l'action « apaisement des centralités » (zone 30) pour un montant total de 12 386,76 €HT et pour l'acquisition de 11 supports pour stationnements vélos pour un montant total de 2 380,14 HT. Ils seront installés aux endroits suivants : complexe sportif, école Simone Veil, école de Kerellon, Cristal, espace Enfance Jeunesse, site de Kerellon, maison des filets brodés, pump park, Kerlaudy.

Plan de Financement de l'action « Mobilier-stationnement vélo » :

- Conseil Régional de Bretagne (Taux de subvention de 20 %), soit 476,03 €,
- Haut Léon Communauté (Participation de 30 %), soit 714,04 €,
- Commune (Participation de 50%), soit 1 190,07 €.

Plan de Financement de l'action « apaisement des centralités » (zone 30):

- Conseil Régional de Bretagne (Taux de subvention de 20 %), soit 2 477,35 €,
- Haut Léon Communauté (Participation de 30 %), soit 3 716,03 €,
- Commune (Participation de 50%), soit 6 193,38 €.

La participation de la commune fera l'objet d'un versement à Haut Léon Communauté sous la forme d'un fonds de concours.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 novembre 2021,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- Valide le Plan de financement pour ces actions « vélo » 2021,
- Valide le montant du Fonds de concours d'un montant de 7 383,45 € à verser à Haut Léon Communauté pour l'acquisition de 11 supports pour stationnements vélos et les signalisations verticales et horizontales des « zones 30 ».
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec Haut Léon Communauté pour le versement du Fonds de concours.

M. MONCUS conclut en annonçant les festivités que HLC organisera du 26 au 29 mai 2022 dans le cadre du dispositif national « Mai à vélo ».

La Poste : numérotage, devenir de La Poste

Numérotage

Dans le cadre de l'opération de numérotage, Mme le Maire présente au conseil municipal le listing des voies élaborées en collaboration avec les services de La Poste.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide le listing des adresses ci-annexé.

Devenir de La Poste

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que le bureau de La Poste située place Louis Sévère va fermer début 2022. Le bail liant la commune à La Poste sera résilié le 25 février 2022. Les opérations postales se feront dans le bar de David ROUDAUT, rue Colonel de Soyier.

Mme le Maire souhaite que cette propriété communale soit estimée. Elle demande également à chaque conseiller de réfléchir sur un « devenir » possible pour ce bâtiment : commerce, logement, bureau, restaurant....

Utilisation des crédits par anticipation

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui stipule que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire sollicite du conseil municipal cette autorisation.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article ci-dessus,

A l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Questions diverses

Mise en réseau des médiathèques

Mme le Maire informe le conseil municipal que HLC a recruté une coordinatrice, Patricia LOUEDEC, ancienne responsable de la médiathèque de PLOUESCAT, pour effectuer une étude sur la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Dans un premier temps, elle établit un diagnostic de la lecture publique sur le territoire qui aboutira, dans un second temps, à un schéma directeur et à des propositions, en juin 2022, de scénarios de réseaux.

Demande de subvention de l'École ND de la Charité

Mme le Maire fait part de la demande de subvention de l'école ND de la Charité à Saint Pol de Léon.

Elle sollicite une participation de 725 euros pour un enfant de PLOUENAN scolarisé en classe ULIS dans son établissement.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de verser une subvention de 725 euros à l'école ND de La Charité de SAINT POL DE LEON pour un enfant de PLOUENAN scolarisé en classe ULIS.

Noël des enfants dans les écoles

Le 14 décembre 2021 Chase de Pat Patrouille a visité les enfants des écoles pour fêter NOEL en compagnie de Mme le Maire et de Véronique LE BOULCH. Il a apporté à toutes et tous joie, bonne humeur et chocolats.

Noël des anciens

Mme Anne MARC explique que, comme chaque année le CCAS va distribuer des colis de NOEL aux personnes en maison de retraite, aux personnes à domicile de 90 ans et plus et à toutes les personnes âgées isolées et malades de plus de 75 ans qui ne pouvaient, de ce fait, venir au repas offert le 18 novembre 2021.

Composition des colis d'une valeur d'environ 17 euros pour les colis « domicile » et 14 euros pour les colis « Maison de retraite » :

Colis femmes à domicile (31) : foulard, boîte de chocolats « cône Ferrero », petits cakes, savonnette

Colis hommes (18) à domicile : écharpe, chocolats « bouteille Célébrations », terrine, bouteille de vin rouge

Colis couple (6) : un colis homme et un colis femme

Colis Maison de retraite (26 femmes et 4 hommes) :

- Femme : foulard, papillotes, gel douche
- Homme : écharpe, papillotes, gel douche

Noël des employés communaux

Pour Noël, Mme le Maire propose d'offrir aux employés communaux des chèques cadeaux « Haut Finistère » d'une valeur de 50 euros par agent et de 30 euros par enfant jusqu'à 14 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et autorise Mme le Maire à passer la commande correspondante.

Mme le Maire précise que le CNAS offre également des chèques cadeaux aux enfants des agents jusqu'à 10 ans d'une valeur de 30 euros.

Vœux du maire

En raison du contexte sanitaire, toutes les cérémonies de vœux sur le territoire de HLC ont été annulées. Cette décision a été prise de façon unanime par le bureau de HLC. A PLOUENAN la cérémonie était prévue le 7 janvier 2022.

La séance a été levée à 23H.

Aline CHEVAUCHER, maire

Mélanie QUILLEVERE, secrétaire

MONCUS Olivier	MARC Anne	CAER Jean-Paul	LE BOULCH Véronique
SAILLOUR Maël	GUENA Hélène		LE MESTRE Marie-Yvonne
HIRRIEN Jean-Jacques	TANGUY Eric	LE BIAN Alain	SEVERE Jean-Michel
LE GALL David	CAZUC Denis	KERBIRIOU Guislaine	KERNEIS Karine
PETIT-CHOPIN Marie-Hélène	JEZEQUEL Ronan	BOULC'H Aurélie	VILLENEUVE Michaël
QUILLEVERE Mélanie	PENNORS Laëtitia		

TARIFS 2022

	Tarif 2021	Proposé pour 2022	Voté
Droits de place (Recettes 2020 et 2021 : 0,00 €)			
Marchands ambulants, manèges, petits cirques	78.00 €	78.00 €	78.00 €
Branchement électrique	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Pizzaïolo et autres par mois	36.00 €	36.00 €	36.00 €
Bibliothèque (Recettes 2020 : 961,00 € / Recettes 2021 : 1 095,00 €)			
Abonnement adulte à partir de 18 ans	15.00 €	15.00 €	15.00 €
Abonnement adulte à partir de 18 ans extérieur	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Abonnement étudiants, chômeurs	7.00 €	7.00 €	7.00 €
Abonnement étudiants, chômeurs extérieurs	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Forfait famille estivant	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Amende	10.00 €	10.00 €	10.00 €
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Recettes cimetière (Recettes 2020 : 11 768,52 € / Recettes 2021 : 9 496,66 €)			
Concession trentenaire par m ²	52 €	52 €	52 €
Concession cinquantenaire par m ²	89.00 €	89.00 €	89.00 €
Columbarium	887.40 €	887.40 €	887.40 €
Taxe de dépôt	33.00 €	33.00 €	33.00 €
Taxe de reprise	33.00 €	33.00 €	33.00 €
Taxe de dispersion	33.00 €	33.00 €	33.00 €
LOCATION DE SALLES			
Mille-Club (Recettes 2020 : 900,00 € / Recettes 2021 : 450,00 €)			
Crystal (Recettes 2020 : 3 122,00 € / Recettes 2021 : 536,00 €)			
Association plouénanaise	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Particulier de la Commune	100 €	100 €	100 €
Particulier extérieur à la Commune	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Entreprise de la Commune	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Entreprise ou association extérieure à la Commune	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Association plouénanaise organisant une manifestation à but lucratif	75 €	75 €	75 €

Caution équivalente au prix de location

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Assemblées générales, réunions, rencontres sportives et culturelles

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées		Office	
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022
19.00 €	19.00 €	104.00 €	104.00 €	52.00 €	52.00 €
400 m ²		200 m ²		Office	
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022
137.00 €	137.00 €	68.00 €	68.00 €	52.00 €	52.00 €
FORFAIT :		FORFAIT :		FORFAIT :	
		359.00 €	359.00 €		
Voté		Voté		Voté	
19.00 €		104.00 €		52.00 €	
137.00 €		68.00 €		52.00 €	
359.00 €		359.00 €		52.00 €	
104.00 €		104.00 €		52.00 €	
137.00 €		68.00 €		52.00 €	
359.00 €		359.00 €		52.00 €	

AUTRES UTILISATEURS EXTERIEURS

Banque, Cie d'assurances, entreprises, comités d'entreprises, expositions

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées		Office	
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022
35.00 €	35.00 €	137.00 €	137.00 €	68.00 €	68.00 €
400 m ²		200 m ²		Office	
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022
257.00 €	257.00 €	137.00 €	137.00 €	68.00 €	68.00 €
FORFAIT :		FORFAIT :		FORFAIT :	
		593.00 €	593.00 €		
Voté		Voté		Voté	
257.00 €		137.00 €		68.00 €	
257.00 €		137.00 €		68.00 €	
593.00 €		593.00 €		68.00 €	
137.00 €		137.00 €		68.00 €	
257.00 €		137.00 €		68.00 €	
593.00 €		593.00 €		68.00 €	

MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF

ASSOCIATIONS PLOUENNAISES

Lotos, concours, spectacles, banquets

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées		
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Voté
Gratuit	Gratuit	52.00 €	52.00 €	52.00 €
Grande salle				
200 m ²				
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Voté
69.00 €	69.00 €	35.00 €	35.00 €	35.00 €
FORFAIT :		Tarifs 2020	Proposé pour 2021	vote
		177.00 €	177.00 €	177.00 €
Office				
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Voté
		35.00 €	35.00 €	35.00 €

AUTRES UTILISATEURS DE LA COMMUNE ET ACTIONS HUMANITAIRES (Hors loto)

Banques, Cie d'assurances, entreprises, comité d'entreprise...

Petites salles 2 et 3		Salles vitrées		
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	voté
19.00 €	19.00 €	104.00 €	104.00 €	104.00 €
Grande salle				
200 m ²				
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	voté
137.00 €	137.00 €	68.00 €	68.00 €	68.00 €
FORFAIT :		Tarifs 2021	Proposé pour 2022	voté
		359.00 €	359.00 €	359.00 €
Office				
Tarifs 2021	Proposé pour 2022	Tarifs 2021	Proposé pour 2022	voté
		52.00 €	52.00 €	52.00 €

ASSOCIATIONS ET AUTRES UTILISATEURS EXTERIEURS

Concours, spectacles, banquets, lotos

Du 1^{er} octobre au 31 mai

Petites salles 2 et 3			
Tarifs 2021	Voté		Voté
Proposé pour 2022		Proposé pour 2022	
52.00 €	52.00 €	171.00 €	171.00 €
Grande salle			
200 m ²			
Tarifs 2021	Voté		Voté
Proposé pour 2022		Proposé pour 2022	
427.00 €	427.00 €	171.00 €	171.00 €
FORFAIT :			
		Proposé pour 2022	vote
		827.00 €	827.00 €
Office			
Tarifs 2021		Proposé pour 2022	Voté
104.00 €		104.00 €	104.00 €
		Proposé pour 2022	Voté
		104.00 €	104.00 €

Du 1^{er} juin au 30 septembre

Petites salles 2 et 3			
Tarifs 2021	Voté		Voté
Proposé pour 2022		Proposé pour 2022	
35.00 €	35.00 €	137.00 €	137.00 €
Grande salle			
200 m ²			
Tarifs 2021	Voté		Voté
Proposé pour 2022		Proposé pour 2022	
342.00 €	342.00 €	171.00 €	171.00 €
FORFAIT :			
		Proposé pour 2022	vote
		747.00 €	747.00 €
Office			
Tarifs 2021		Proposé pour 2022	Voté
104.00 €		104.00 €	104.00 €
		Proposé pour 2022	Voté
		104.00 €	104.00 €

BILAN 2020

ÉNERGIES ET EAU

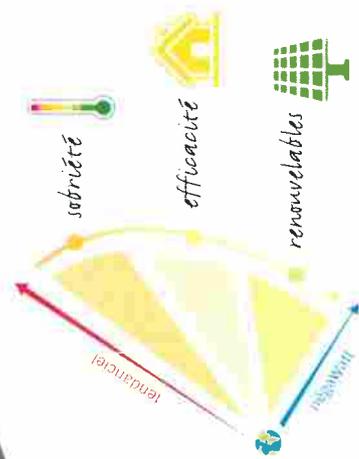
Commune de Plouénan

La Commune a souhaité en 2021 après une première convention portant sur les années 2006, 2007 et 2008, faire un état des lieux énergétique et thermique de son patrimoine bâti, assisté de l'AIEC du Pays de Morlaix.

Via le service Conseil en Energie Partagé, HEOL effectue un suivi comptable des flux dans les équipements, des relevés techniques (infra-rouge, températures...), afin, notamment, de visualiser les évolutions, percevoir d'éventuelle dérive et de proposer des préconisations d'améliorations au travers d'un programme d'actions pluriannuel.

Les objectifs sont multiples: réduction des charges et des émissions de GES, respect des engagements liés à la transition énergétique, etc.

Octobre 2019 - 2021



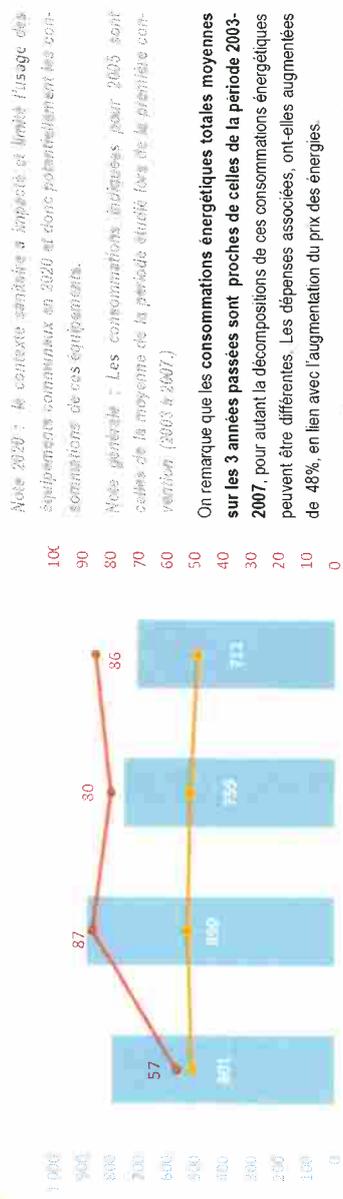
Association négaWatt - www.negaWatt.org

Cette illustration indique les étapes d'un processus de transition énergétique :

- L'étape 1 consiste en une **gestion optimale des réglementations** de chauffage et d'autres systèmes : on ne chauffe que lorsque le bâtiment est occupé, on éclaire seulement quand il fait sombre...
- Le second point touche à l'**efficacité des systèmes** afin de rendre plus économes les équipements : isolation, LEDs, chaudières à condensation...
- Une fois les consommations réduites grâce aux 2 étapes précédentes, **le développement des énergies renouvelables** complète cette transition énergétique.

ÉTAT DES LIEUX & OBJECTIFS

DONNÉES GLOBALES. CONSOMMATION FINALE (KWEF/AN) & DÉPENSE (K€/AN)



100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0

Note 2020 : le contexte sanitaire a impacté et limité l'usage des équipements communaux en 2020 et donc potentiellement les consommations de ces équipements.

Note générale : Les consommations indiquées pour 2005 sont celles de la moyenne de la période étudiée lors de la première convention (2003 à 2007.)

On remarque que les consommations totales moyennes sur les 3 années passées sont proches de celles de la période 2003-2007, pour autant la décomposition de ces consommations énergétiques peuvent être différentes. Les dépenses associées, ont-elles augmentées de 48%, en lien avec l'augmentation du prix des énergies.

Les consommations énergétiques de la commune sont très proches de celles de la moyenne des communes du territoire de la même tranche de population (2000-5000 habitants), cependant les dépenses associées sont inférieures car le patrimoine communal est en majorité chauffé au gaz naturel, énergie parmi les moins onéreuses dans les années passées.

LES OBJECTIFS

Constat. En 2015, 195 Etats réunis lors de la COP21 à Paris se donnaient pour objectif de limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C en 2100, seuil permettant selon les scientifiques, de limiter les catastrophes liées à cette hausse des températures.

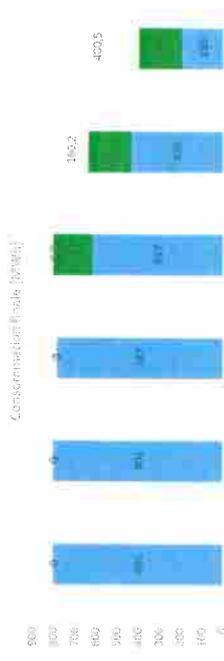
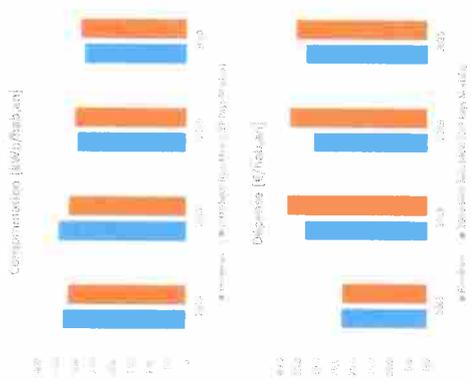
Le dernier rapport du GIEC montre l'urgence d'agir contre ce réchauffement global. Il indique que cette limite de +1,5°C peut être atteinte dès 2030, et incite à diminuer de façon drastique les émissions de gaz à effet de serre dans les 10 ans.

Selon l'organisation météorologique mondiale, organe de l'ONU, la température mondiale de l'année 2020 a terminé à +1,25°C par rapport à la période préindustrielle. D'après cet organisme, au rythme d'émission actuel, la température mondiale va vers une augmentation de 3 à 5 degrés au cours du XXIe siècle, provoquant des phénomènes météorologiques extrêmes sans précédent dans toutes les régions et sur tous les continents.

Objectifs. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015); puis la loi Energie Climat (2019) sont les principaux outils législatifs français allant dans ce sens. Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat, ces lois fixent des objectifs chiffrés, à moyen et long termes :

-Neutralité Carbone en 2050, et division par 6 des émissions de gaz à

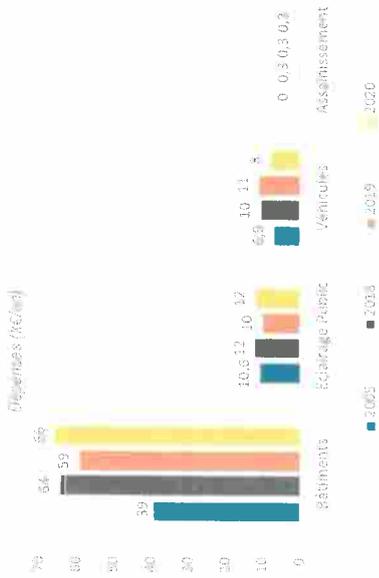
Comparatif avec la moyenne des communes en CPEP du Pays de Morlaix



- Réduire la consommation énergétique finale de 20% en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012.
- Réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 40 % en 2030 par rapport à 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale en 2020 et à 33 % en 2030.

Le graphique ci-dessus est un travail d'adaptation de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'échelle communale. Les énergies fossiles consommées sur la commune sont principalement le gaz naturel et les carburants, le fioul domestique étant présent uniquement à l'école de Penzé.

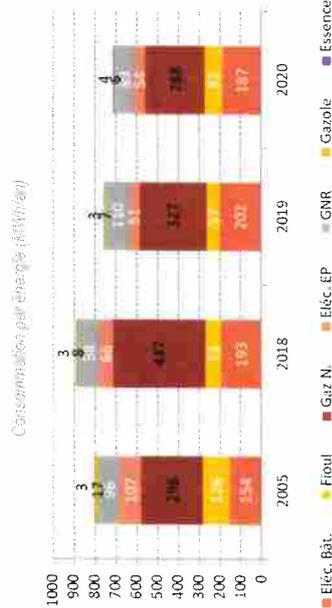
REPARTITION SECTORIELLE



Le secteur du patrimoine bâti représente 78% des consommations énergétiques et 77% des dépenses d'énergies de la commune. Les dépenses liées à l'éclairage public semblent être stables depuis 2005 cependant les consommations de ce secteur ont diminuées de 47%, la dépense restant stable par l'augmentation du prix de l'électricité.

La part prépondérante du gaz dans le mix énergétique du patrimoine bâti communal engendre un poids équivalent de ce secteur vis-à-vis des émissions de gaz à effet de serre.

CONSUMMATION PAR ÉNERGIE & ÉMISSION DE GES (1)



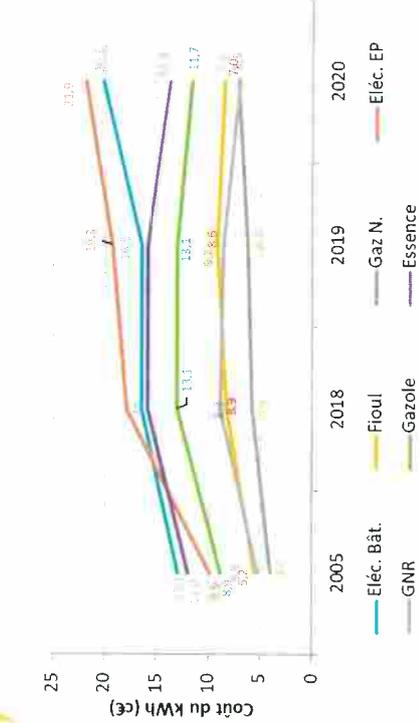
On observe une augmentation de la consommation de gaz importante en 2018, liée à la mise en place du chauffage radiant gaz à la salle de sport et son utilisation importante par le club de tennis de table.

La consommation en électricité des bâti-

dans la gestion du patrimoine bâti.

Les énergies fossiles (gaz naturel, fioul et carburants) représentent 89% des émissions de gaz à effet de serre communales, l'électricité étant peu carbonée en France le poids des consommations électriques de la commune est faible.

COÛTS DES ÉNERGIES (€TTC/KWH) [2]



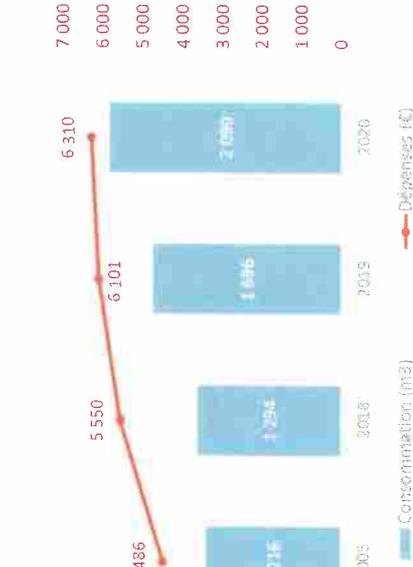
Les prix des énergies depuis la période 2003-2007 ont très fortement augmenté à raison de 55% pour l'électricité, 80% pour le gaz naturel et de 33% pour le fioul.

Si la tendance se poursuit dans les années à venir les seuls investissements sur la maîtrise de la demande en énergie ne suffiront pas à maîtriser l'augmentation du budget énergies.

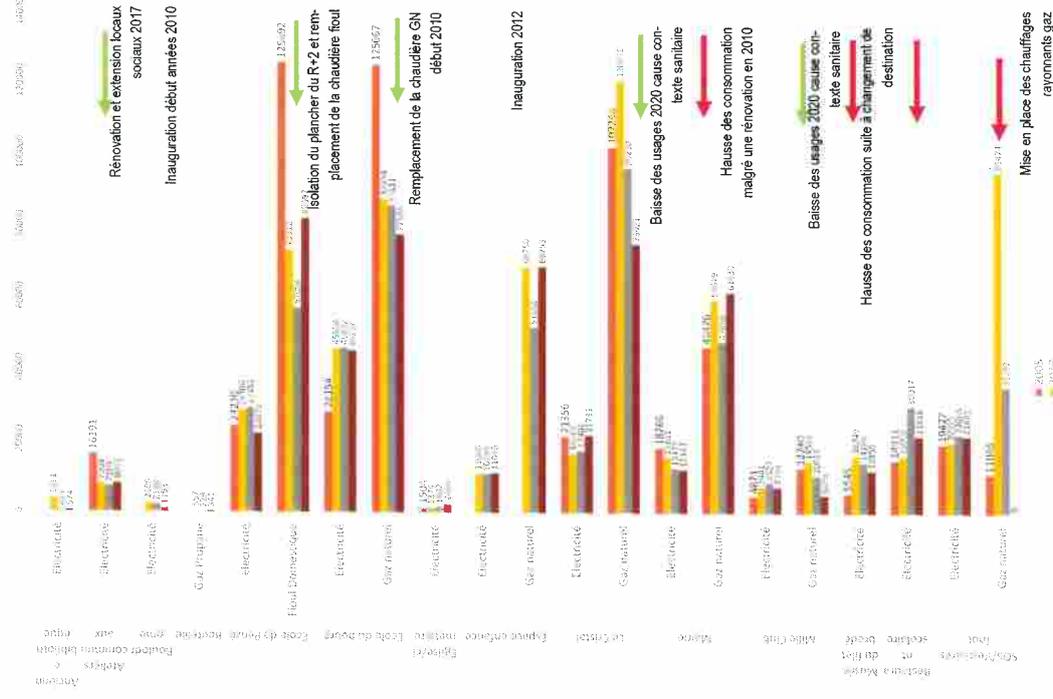
Le bois énergie peut être une alternative avec des augmentations de prix sur la même période inférieures à 20%.

EAU. CONSOMMATION (M³/AN) & DÉPENSE (€/AN)

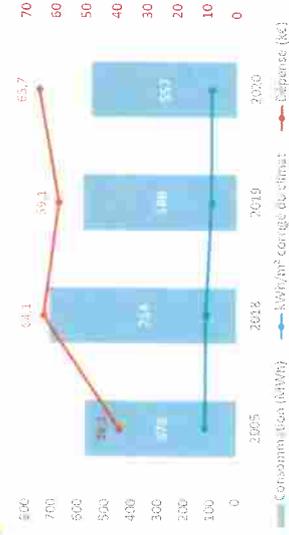
Les consommations d'eau par rapport à la période 2003-2007 sont du même ordre de grandeur sur la plupart des points de puisage, on note des augmentations de consommations notables sur l'école du bourg et les ateliers communaux et plus alarmantes sur le musée du filét brodé et la fontaine place Louis Sévère. En 2020 les consommations décroissent par rapport à 2019 sur beaucoup d'équipements en lien avec le contexte sanitaire.



CONSUMMATION PAR BÂTIMENT (KWH/AN)



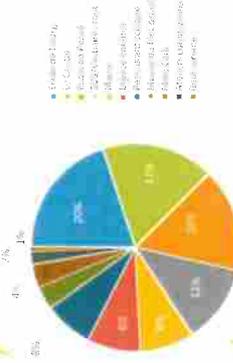
CONSUMMATION ET DÉPENSE LIÉS AUX BÂTIMENTS



VISION GENERALE. Les consommations énergétiques du patrimoine bâti communal en excluant l'année 2018 (impact chauffage salle omnisport) semblent stables par rapport à la période 2003-2007 cependant derrière ce constat ce parc de bâtiment a évolué : construction d'équipement neufs (espace enfance et boudodrome, changement d'usage (local jeunes devenu musée du filet brodé), rennovations et extension (mairie, ateliers communaux)...

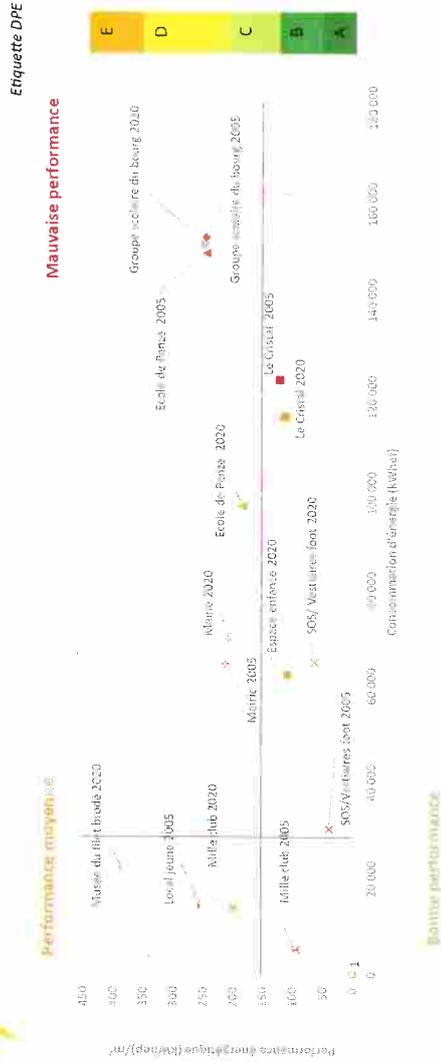
La surface du patrimoine bâti communal a augmenté de 25% depuis la période 2003-2007, les investissements réalisés sur le patrimoine existant a donc permis de maintenir la consommation énergétique malgré cela.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR BÂTIMENT (2020,€TTC)



Comme dans toutes les communes les écoles publiques représentent une part importante des consommations énergétiques (36%)

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET PRIORISATION



Cette présentation permet de mettre en lien la performance des équipements (en kWh/m² de plancher) avec leur consommation énergétique totale, un équipement peu performant mais peu consommateur du fait de sa faible utilisation ou de sa faible surface chauffée ne sera pas ainsi une priorité à dégrader, à l'inverse un bâtiment très consommateur et moyennement performant comme l'école du bourg le sont.

L'ancien local jeunes, devenu musée du filet brodé, malgré une rénovation est représenté comme moins performant, il faut cependant prendre en compte que ce bâtiment est aujourd'hui maintenu en température tout l'hiver là où le local jeune avait une utilisation de chauffage plus intermittente.

VISION GENERALE. Certains équipements ont été moins utilisés en 2020 en raison du contexte sanitaire comme le Cristal et le Mille club, et ont donc des consommations moindres pour cette année.

ECOLE DE PENZE. L'isolation du plancher du R+2 en 2018 et le remplacement de la chaudière fioul en 2009 a déjà permis de baisser les consommations de chauffage de 44% pour ce bâtiment. L'impact des dates de livraison de fioul engendre un profil de consommation irrégulier d'année en année.

ATELIERS COMMUNAUX. Les travaux de rénovation et d'extension en 2017 ont permis malgré la création d'une extension de réduire de 54% les consommations électriques tout en améliorant grandement le confort des agents.

ECOLE SIMONE VEIL. Le remplacement de la chaudière gaz naturel début des années 2010 a permis une baisse des consommations de gaz pour le chauffage de 32%. Cette installation s'étant accompagnée d'un désembouage et équilibrage des réseaux ce résultat est celui attendu.

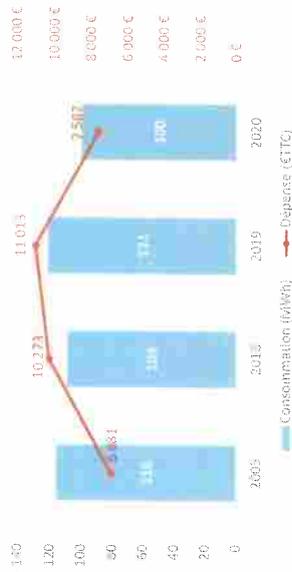
MAIRIE. Malgré une rénovation en 2010 les consommations de gaz naturel pour le chauffage ont légèrement augmenté. Une vérification de la régulation de chauffage serait intéressante à réaliser.

MUSEE DU FILET BRODE. Ce bâtiment était anciennement le local jeunes donc le chauffage devait être intermittent, le maintien en température pour préserver les tissus explique la hausse des consommations.

SALLE OMNISPORT. La mise en place de chauffages rayonnants gaz et son utilisation importante par le club de tennis de table a augmenté grandement les consommations de gaz naturel en 2018. Aucune consommations apparaissent après mi-2019, suite à l'arrêt des activités du club. La consommation estimée par le fournisseur calculée par rapport à l'année 2018 engendrerait une régularisation en faveur de la commune sur 2019 et 2020.

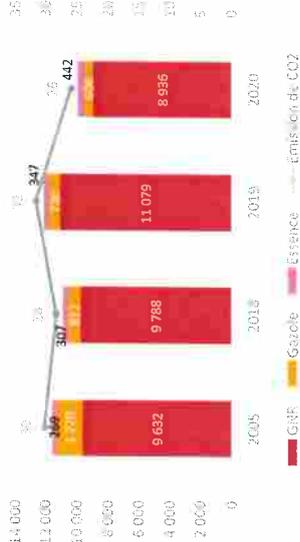
CARBURANTS. CONSOMMATION ET DÉPENSE

La consommation de carburants a diminué de 5% entre la période 2003-2007 et la période 2018-2020. Pour autant la dépense associée a augmenté de 40%, en lien avec l'augmentation du prix des carburants.

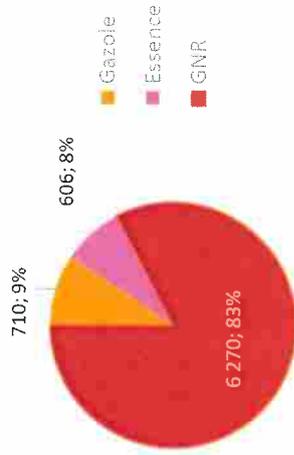


CARBURANTS. CONSOMMATION PAR TYPE (LITRES)

La consommation de gazole non routier représente 90% de la consommation de carburants. Le remplacement du C15 par un véhicule électrique a permis de baisser la consommation de gazole de 58%. Les consommations de GNR sont celles sur lesquelles il est le plus difficile d'agir, la commune réalise déjà deux fauchages annuels et non trois. Ces consommations peuvent baisser à l'occasion d'un réglage du moteur du tracteur ou du renouvellement de celui-ci.

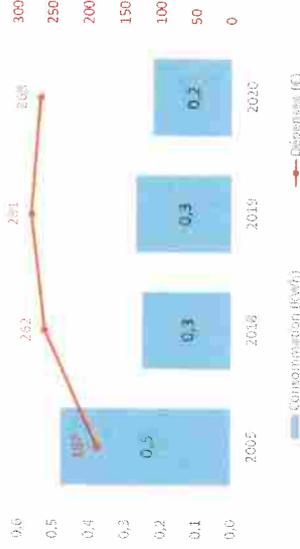


CARBURANTS. DÉPENSE PAR TYPE (2020;€ETC)



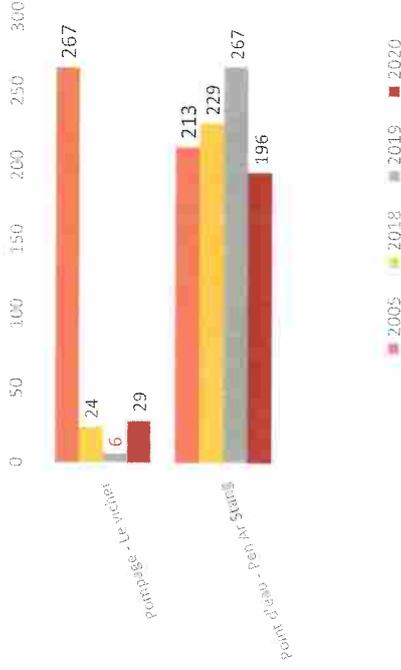
POMPAGE CONSOMMATION ET DÉPENSE

La consommation des deux postes de pompage a baissé de moitié depuis 2005. Ces consommations électriques étaient déjà anecdotiques.



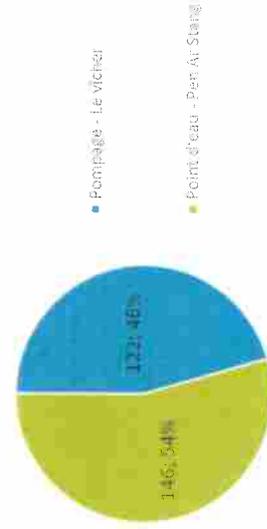
POMPAGE CONSOMMATION PAR POSTE (KWH/AN)

Ce sont les consommations de la station de pompage Le Vicher qui ont presque disparu qui expliquent la diminution des consommations du secteur. Celles du point d'eau de Pen Ar Stang sont stables.

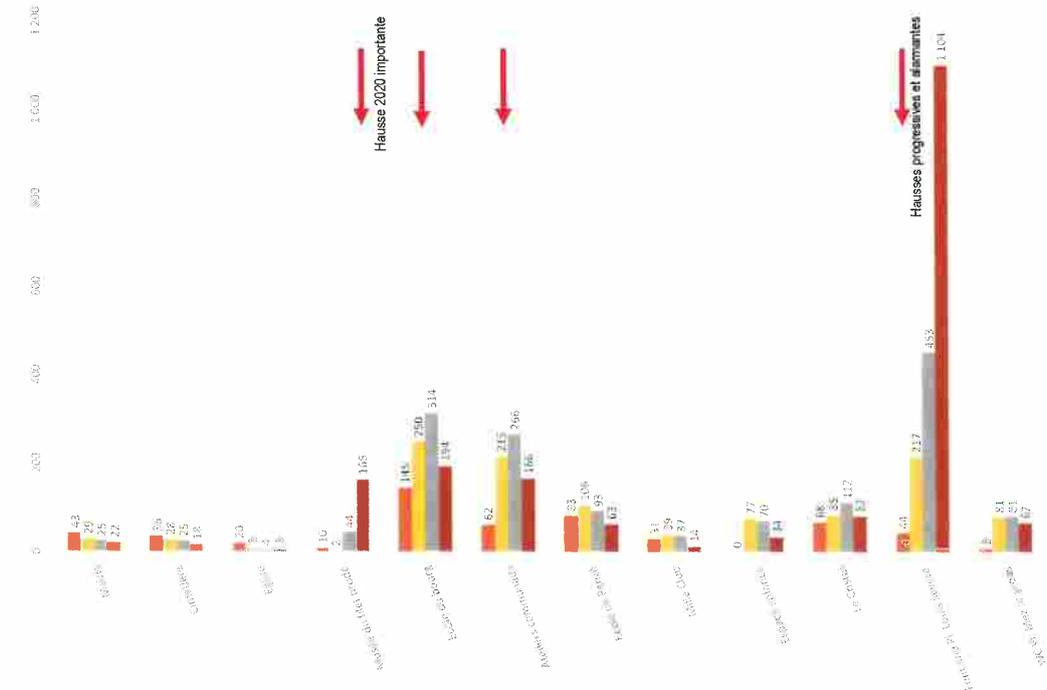


POMPAGE DÉPENSE PAR POSTE (2020;€ETC)

A la station de pompage Le Vicher les consommations électriques sont aujourd'hui proche de zéro, les dépenses liées à ce point de livraison sont presque exclusivement des frais d'abonnement.

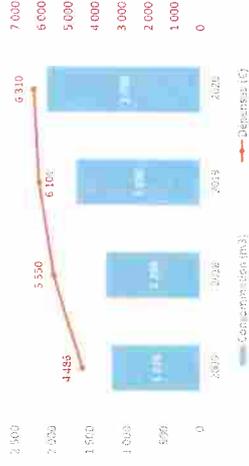


CONSOMMATION PAR BÂTIMENT (M³/AN)

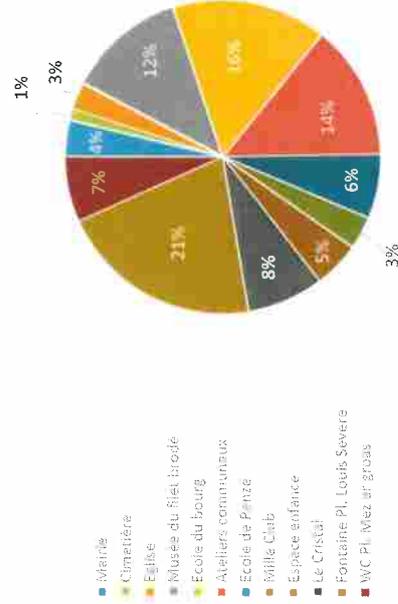


CONSOMMATION ET DÉPENSE LIÉ À L'EAU

La consommation d'eau en 2020 par rapport à la période 2003-2007 a augmenté de 72%. En lien principalement avec la dérive constatée sur la fontaine de la place Louis Sévère qui représente aujourd'hui 57% des consommations d'eau totales de la commune.



DÉPENSES PAR SITE DE PUISAGE (2020;€TTC)



Le poids de l'abonnement dans la facture des points de puisage a faibles consommations vient nuancer l'impact financier de la dérive sur la consommation de la fontaine place Louis Sévère.

VISION GÉNÉRALE. Les consommations d'eau par rapport à la période 2003-2007 sont du même ordre de grandeur sur la plupart des points de puisage, on note des augmentations de consommations notables sur l'école du bourg et les ateliers communaux et plus alarmantes sur le musée du fillet brodé et la fontaine place Louis Sévère. En 2020 les consommations décroissent par rapport à 2019 sur beaucoup d'équipements en lien avec le contexte sanitaire.

MUSEE DU FILET BRODE. On constate une augmentation des consommations d'eau importantes en 2020. Ce niveau de consommations pourrait signaler une fuite ou bien un ou des robinets laissés ouverts.

ECOLE DU BOURG. L'augmentation des consommations d'eau depuis la période 2003-2007 est de 72%, est ce en lien avec une moindre attention des usagers à cette thématique?

ATELIERS COMMUNAUX. L'augmentation des consommations d'eau est de 250% depuis 2005 malgré l'usage d'une cuve de récupération d'eaux pluviales pour les arrosages.

FONTAINE. Le fonctionnement de la fontaine place Louis Sévère semble subir d'importantes dérives, la consommation d'eau ayant été multipliée par 4 entre 2005 et 2018 puis par 2 entre 2018 et 2019 et encore par 2 entre 2019 et 2020. Il serait pertinent de revoir le fonctionnement de celle-ci.

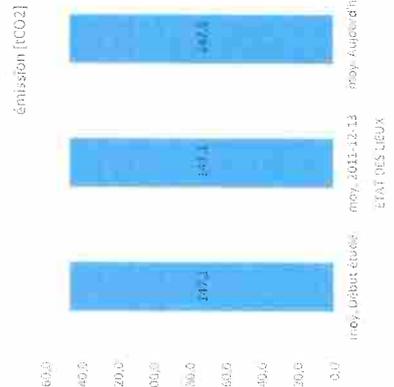


La transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes, présentés ci-contre.

Les enjeux en termes d'économies se basent réglementairement sur l'année de référence (2012). Les « efforts restants à faire » se basent sur les données actuelles dites « d'aujourd'hui ».

OBJECTIFS. Les émissions actuelles de CO₂ sont de 147,1 t/an. Elles sont par hasard exactement identiques à celles de la période 2003-2007, mais cela cache en fait la baisse de la consommation en fioul qui a été compensée par la hausse de la consommation en gaz naturel. Pour 2030, l'objectif serait de passer à 88 tonnes de CO₂ par an.



Objectifs 1 & 2. Emission de gaz à effet de serre (kg/an)

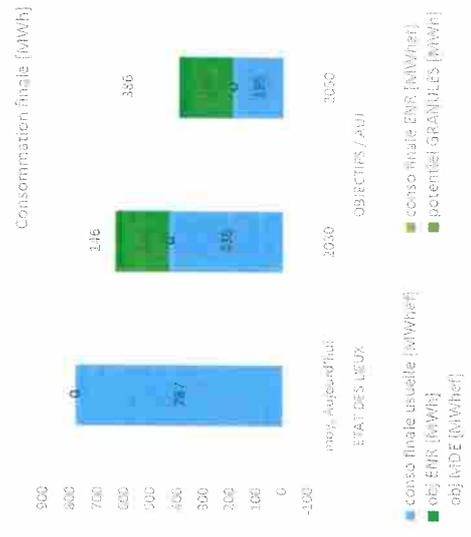
ENJEUX. Si l'on extrapole uniquement en surface de capteurs PV, il faudrait installer près de 12 680 m² de panneaux pour atteindre les 37 tonnes « demandées » en 2050. Cela met en perspective le faible impact environnemental de l'électricité comparé aux énergies fossiles (hors problématique nucléaire). Quand 1 kWh d'électricité est consommé, l'émission de CO₂ est en moyenne de 100 grammes (180 g pour un usage de chauffage) et l'ECOS.

De fait, comme indiqué précédemment, les efforts d'interventions techniques (isolation...) et de maîtrise (programmation...) seront indispensables, et prépondérants à l'intégration des systèmes d'énergies renouvelables. Ce dernier devant participer toutefois au mix énergétique communal et territorial.

En complément une réflexion serait à mener sur le bois énergie ou les pompes à chaleur au sein de la mairie à moyen terme ou bien de l'ensemble formé par l'Espace enfance et le groupe scolaire du bourg à plus long terme, cela permettrait de « convertir » une part importante des consommations en gaz naturel « carboné » (206g de CO₂/kWh) en bois énergie (30g de CO₂/kWh) ou en électricité (100g CO₂/kWh).

Objectifs 3 & 5. Energies finales & renouvelables (kwh/an)

Objectifs d'ici	2020	2030	2050
1 et 2	Émission de CO ₂		
3	Diviser par 4		
4	- 40% / 1990		
5	- 20% / 2012		
	- 30% / 2012		
	23 % de la conso finale		
	32 % de la conso finale		



OBJECTIFS. Réduction et économies finales -20% d'ici à 2030 (146MWh) et -50% d'ici à 2050 (386 MWh)

ENJEUX. Un ensemble d'actions est nécessaire pour atteindre les objectifs, avec une prépondérance pour la maîtrise, base de toute démarche (avec ou sans investissement), puis intégration des ENR (avec explications et éventuelle participations de particuliers/investisseurs).

D'ICI A 2030 et 2050. « Le deuxième et troisième temps », par rapport à l'échec 2020, renforceront la nécessité d'implanter des ENR pour atteindre les 205 MWh par an, mais requerra aussi de fortes économies via des actions techniques (isolation, gestionnaires...) et de la maîtrise (réglage, sensibilisation, utilisation rationnelle...). Ces dernières seraient estimées à 146 MWh par an d'ici à 2050.

On perçoit ici, la nécessité de mettre en place un Plan Périodique d'Investissement « Énergie ».

POTENTIEL. Les deux colonnes de droite présentent des exemples de potentiel communal vis-à-vis de la part éner-

gies renouvelables ».

A l'horizon 2030, en installant des panneaux solaires photovoltaïques sur la mairie ou l'école du bourg on pourrait envisager une production de 17MWh/an en vente totale. En parallèle le renouvellement de la chaudière gaz de la mairie (20 ans en 2025) pourrait s'envisager par une chaudière à granulés qui permettrait de « convertir » 50MWh/an de consommation électrique en consommation d'énergies renouvelables.

A l'horizon 2050 l'installation de panneaux photovoltaïque sur la salle de sport pourrait ajouter 70 MWh/an à la production électrique communale pour atteindre 87MWh/an. A partir de 2030 les chaudières gaz de l'espace enfance et du groupe scolaire du bourg seront à remplacer, il pourra alors être judicieux de mutualiser une chaudière pour ces deux équipements qui représenterait 148 MWh d'énergie fossile supprimé et couverte par une énergie renouvelable, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs en terme d'énergie renouvelable.

Notes : Les productions électriques des panneaux photovoltaïques en vente totale ne sont pas directement autoconsommées par l'équipement communal et ne peuvent être pas être considérées dans la consommation d'énergie renouvelable. Malgré tout l' injection sur le réseau en vente totale est aujourd'hui le mode d' injection le plus pertinent économiquement pour une commune, à l'exception près de la mairie où l'investissement d'une étude comparative se pose.



■ PISTES DE TRAVAIL POUR 2022

◆ Pour le CEP (selon souhait de la commune) :

- ◆ Présentation du bilan, en conseil municipal
- ◆ Participation, selon intérêt, besoins et projet, à une commission « bâtiments et travaux » pour évoquer le bilan et le tableau de bord
- ◆ Relevés techniques :
 - * *Thermographie infra-rouge*: mairie selon résultats de l'étude des températures intérieures
 - * *Températures/hygrométries*: mairie (hiver 2021), Espace enfance (hiver et été pour confort été dans la bibliothèque)
 - * *Evaluation des moyens d'aération (mesure des débits de ventilation)*, dans le cadre de la réglementation QAI : écoles
 - * Vérification des puissances souscrites par analyse des courbes de charges
- ◆ Assistance dans la mise en place d'un PPI « Energie », pour la rénovation progressive, priorisée et réfléchie du patrimoine
- ◆ Mise à jour du BILAN 2021, dès réception des factures (février 2022)
- ◆ Suivi technique des projets en cours (rénovation de l'école de Pentzé) et à venir (salle polyvalente en remplacement du mille Club).

◆ Pour la commune :

- ◆ **Vérifier la gestion du chauffage de tous les bâtiments** [T° de 19/20°C en occupation, 16 °C la nuit et week-end, 12°C pendant les vacances (écoles)].
- ◆ **Réaliser un plan d'action sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles (réglementaire).**

■ CHIFFRES A RETENIR

Evolution par rapport au début d'étude (2003) :



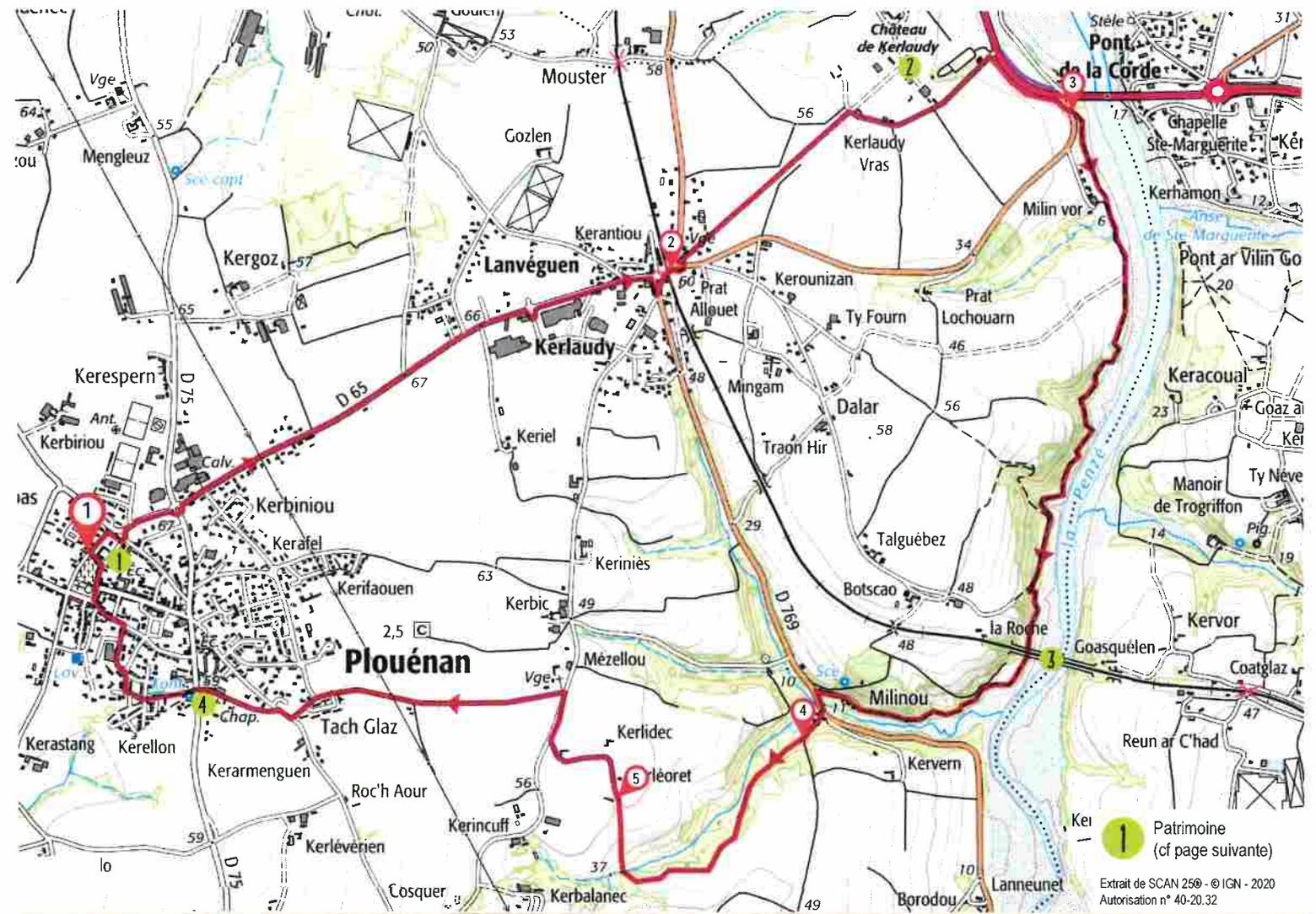
€ PISTES DE FINANCEMENT :

- Aides de l'ADEME et de la Région (AAP, études de faisabilité...)
- Fonds Européens (LEADER, FEADER...) via le Pays de Morlaix
- Plan Bois Energie Bretagne (bois énergie déchetés et granulés (depuis 2021)
- Certificats d'économie d'énergie : Programme CEE « Coup de pouce tertiaire »
- Programme ACTEE
- DETR / DSIL (Transition énergétique : Grande Priorité de l'Etat)
- Prêts de la banque des territoires (CDC) : taux de 1,5% sur 100% des besoins
- Contrats de partenariat / de ruralité
- Intracing

■ DIVERS

- **Sensibilisation** « énergie/climat ». Proposition de mise à disposition de supports de sensibilisation (grand public, élus, scolaire) de type expositions, plaquettes...
- **Groupe d'échange énergie**. Les élus et techniciens sont conviés aux rencontres entre commune adhérente pour échanger sur les problématiques liées à l'énergie, dans le patrimoine, lors de projets... Les objectifs étant les montées en compétence des gestionnaires de patrimoine sur cette thématiques et le partage d'expériences.
- **Proposition d'organisation de visite de bâtiment / site exemplaire**. Exemple : rénovation (très) performante, chaufferie bois à granulés ou avec réseau de chaleur (plaquettes), installation solaire photovoltaïque...





CIRCUIT DE LA VALLÉE DU MILINOU

- 1** Au départ du parking du musée du filet brodé (au nord de l'église), poursuivre vers le nord. Récupérer la route vers la droite, rue Balizan. Passer le rond point et continuer sur 1.5km par la RD65 en direction de Kerlaudy.
- 2** Enjamber la voie ferrée, suivre la RD769 par la gauche sur 30m puis traverser pour prendre l'allée du château. La suivre sur 700m puis prendre à droite. Au carrefour, longer la D58 par la droite.
- 3** Traverser la route et prendre le sentier côtier par la droite afin de longer la rivière de la Penzé. Poursuivre sur 3km environ. De retour sur la route au lieu dit du Milinou, au carrefour, prendre à gauche avant de traverser la D769. Récupérer la route entre les maisons.
- 4** Continuer tout droit dans le chemin de terre s'enfonçant dans le sous bois. Après 800m, le quitter pour prendre un chemin agricole menant à Kerléroret.
- 5** Poursuivre par la route. Au carrefour continuer par la droite sur 150m, puis virer à gauche en direction de Tac'h Glaz à la première intersection venue. Après 860m, rattraper la rue de la Chapelle, la suivre sur 230m.
- 6** Traverser la D75, suivre le parc de Kerellon. De retour sur le bitume, virer à droite en direction du bourg. Passer l'église pour retrouver votre parking de départ.



ZA DE KERLAUDY

Lots occupés et réservés :

Lot 7 6 5 : garage de la rocade

Lot 4 : Batibois

Lot 3 : division entre calibois et BP sablage

COMMUNE DE PLOUENAN

"Kerlaudy"

Section C

Zone d'activités de Kerlaudy

PLAN D'ENSEMBLE

DECOUPAGE A LA DEMANDE

Parcelle non contractuel

Echelle : 1/5000

NOTA : Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France
Les coordonnées sont reportées au système Lambert Nord (Zone I)

LEGENDE

	Borne O.G.E.		Enrobé
	Piquet		Trottoir
	Lot		Soleil stabilisé
	Zone constructible		Embranchement
	Talus existant conservé		Talus planté à créer

AMENAGEMENTS TERRITORIAUX

GEOMETRE-EXPERT
 17 Boulevard de la République
 22000 PLOUENAN
 Tél : 02 96 03 07 42 - 02 96 24 14 41
 Fax : 02 96 03 07 43 - 02 96 24 14 42
 Email : gae@geometre-expert.com
 Date : 2011/02/16

Reproduction autorisée

D. U. G. S. I.

Lotissement N° 102/10216
 Lotissement N° 102/10216



Tableau des surfaces

Surface totale des lots	23 372 m ²
Voies et aménagements	2 564 m ²
SURFACE TOTALE	25 936 m²

NB : Les surfaces sont approximatives. Elles peuvent différer d'un ou deux décimètres.